

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio*

*Date de dépôt : 11 mai 2017*

## **Question écrite urgente**

**Le Conseil d'Etat soutient-il résolument une politique de la petite enfance en sa qualité d'employeur ?**

Il semble que la crèche Edmond-Kaiser, sise dans les locaux de l'Hôtel des Finances au 26 rue du Stand, va fermer ses portes par étapes d'ici juin 2019 suite à une non-prolongation de bail par l'Etat de Genève.

Il était initialement prévu que les places d'accueil pour les enfants et par là même le personnel concerné puissent être transférés dans deux structures d'accueil prévues dans le projet dit du « Carré-Vert » à la Jonction. Or cette ouverture est compromise, puisque le crédit de construction n'a été voté qu'un début d'année et qu'il est donc impossible de faire coordonner les calendriers initiaux.

La situation est d'autant plus problématique que 9 places ont déjà disparu puisque le groupe d'enfants des 0-1 ans n'existe plus. Dès la rentrée 2017-2018, ce sera au tour du groupe des 1-2 ans de disparaître, soit encore 12 places de moins, avant la suppression de 13 places du groupe d'enfants des 2-3 ans en 2018-2019. La fermeture de la crèche serait donc totale en juin 2019 avec le groupe des 3-4 ans si aucune mesure n'est prise rapidement dans l'intérêt des enfants, des parents et du personnel. Or aucune solution ne se profile pour l'instant suite aux retards de chantier évoqués précédemment. La situation est très préoccupante.

L'Etat de Genève dispose, rappelons-le, de 24 places sur 48 pour le personnel de l'Etat. La création de cette crèche par l'Etat de Genève a marqué la volonté claire de favoriser l'activité professionnelle des femmes et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, notamment en permettant aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. Cette avancée ne saurait être remise en question et je suis persuadée que le Conseil d'Etat n'entend pas la remettre en question.

Dans cette perspective, il semble logique que l'Etat revienne sur sa décision quant au non-prolongement du bail dans l'attente de la réalisation des structures d'accueil prévues au Carré Vert. De même, le maintien de 24 places à disposition du personnel de l'Etat doit être garanti par l'achat de places dans ces mêmes structures.

Au vu du manque de places d'accueil, il serait plus qu'opportun d'au moins garantir les 48 places, à défaut de pouvoir les augmenter, ce qui serait évidemment un objectif important.

Ma question est donc la suivante :

***Le Conseil d'Etat entend-il prolonger le bail pour les locaux sis au 26 rue du Stand dans l'attente de la mise à disposition des places prévues au Carré Vert afin de garantir une politique de la petite enfance et d'assurer l'égalité entre hommes et femmes ? Peut-il confirmer dans cet objectif les 24 places à terme pour les collaborateurs-trices de l'Etat de Genève ?***

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour sa réponse.